
CHARTE DE QUALITE

La société **Amusements Junior** s'engage à fournir du matériel entretenu et révisé régulièrement et à respecter la loi en vigueur notamment l'article L 221-1* du code de la consommation pour l'installation ou la fourniture de structures gonflables. Pour remplir ces conditions, il lui appartient de suivre les recommandations et avertissements figurant sur les notices d'utilisation.

*** L221-1 : « Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnables prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes »**

Pour chaque location, vous sera délivré :

- 1/ La liste du matériel
- 2/ La Conformités du Matériel (NF14960)
- 3/ Responsabilité Civile de l'entreprise
- 4/ Explications de montage/démontage/pliage
- 5/ Réglementation d'utilisation pour chaque structure

Nous vous fournissons : bâche, tapis & fixations, rallonges aux normes CE (H07 - IP44), souffleries aux normes CE.

- Chaque structure gonflable sera équipée d'un tapis de protection à l'entrée et à la sortie pour se déchausser.
- Les structures sont nettoyées systématiquement.
- Livraison gratuite dans un rayon de 30 km autour de Soissons, au-delà nous consulter.
- Le matériel est installé et démonté (gratuitement).

A PREVOIR POUR QUE VOTRE EVENEMENT SOIT UNE REUSSITE :

Terrain plat et accessible lors de l'installation, **raccordement au réseau électrique, personnel d'encadrement et d'animation** (cette prestation peut être assurée par AMUSEMENTS JUNIOR sur demande).

Pour les locations de plusieurs jours, les tarifs sont dégressifs (nous consulter).
Tous nos tarifs sont HT. Devis gratuit sur demande.

Date et signature du client